

Séance ordinaire du conseil territorial du 04 octobre 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2022-10-04_2880

Fonds de Compensation des Charges
Territoriales définitif 2021 - Orly - Modification
partielle de la délibération n° 2022-06-28_2817

L'an deux mille vingt-deux, le 04 octobre à 19h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 28 septembre 2022 en séance plénière. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Représenté	P Bouyssou	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K Ben Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	V Capelo	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	S Amkimel	P
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	A. Teillet	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Absente		
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	R Marchand	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	A-G Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	J-J Grousseau	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	G Lafon	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	R Abdourahamane	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	M. Mraidi	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	L Bensarsa Reda	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Présent		P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. Ebode Ondobo	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	D Gaulier	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	S Ostermeyer	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	F Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M Mokrani	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	G Conan	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID-BEN CHEIKH Imène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M Nowak	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	I Lorand	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	D Delort	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	S Rabuel	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	L Sauerbach	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian Moualhi

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			101
1 siège vacant Choisy-le-Roi			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2875 à 2936	71	26	97

Exposé des motifs

Le conseil territorial a délibéré en date du 28 juin 2022 le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) 2021 définitif de la commune d'Orly.

Pour rappel, la délibération adoptait un FCCT définitif 2021 d'un montant de 655 584 €, décomposé comme suit :

- Participation au fonctionnement des instances territoriales à hauteur de 1 € par habitant : 22 692 € ;
- Participation des communes au FPIC 2021 : 6 775 € ;
- Participation des communes aux dépenses 2021 du PLUi : 50 € ;
- Besoin de financement de la compétence eaux pluviales : 252 656 € (252 656 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
- Besoin de financement de la compétence PLU : 51 750 € (42 327 € de FCCT part forfaitaire et 9 423 € de FCCT part au réel), avec 2 482 € de trop-perçu constaté à rembourser ;
- Besoin de financement de la compétence développement économique : 159 824 € (159 824 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
- Besoin de financement de la compétence aménagement : 19 907 € (19 907 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
- Besoin de financement de la compétence habitat : 49 856 € (49 856 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
- Besoin de financement de la compétence renouvellement urbain : 0 € ;

Il convient de modifier la délibération suite à une erreur matérielle qui a abouti à ne pas faire mention du FCCT trop-perçu constaté et à rembourser pour la compétence politique de la ville :

- Besoin de financement de la compétence politique de la ville : 92 075 € (92 075 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel), avec 24 076 € de trop-perçu à rembourser.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération de l'EPT n° 2022-06-28_2817 du 28 juin 2022 ;

Vu l'avis de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales ;

Vu l'avis de la commission permanente "Maîtrise budgétaire et fonctions support";

Entendu le rapport de Mme Stéphanie Daumin,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Complète l'article 1 de la délibération n°2022-06-28_2817 comme suit :

- Besoin de financement de la compétence politique de la ville : 92 075 € (92 075 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel), avec 24 076 € de trop-perçu à rembourser.

2. Précise que le besoin de financement définitif 2021 de la compétence politique de la ville reste inchangé, s'élevant à 92 075 €.

3. Précise que le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2021 de la commune d'Orly reste inchangé, s'élevant à 655 584 €.
4. Rappelle la décomposition du Fonds de Compensation des Charges Territoriales définitif 2021 de la commune d'Orly comme suit :
- Participation au fonctionnement des instances territoriales à hauteur de 1 € par habitant : 22 692 € ;
 - Participation des communes au FPIC 2021 : 6 775 € ;
 - Participation des communes aux dépenses 2021 du PLUi : 50 € ;
 - Besoin de financement de la compétence eaux pluviales : 252 656 € (252 656 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
 - Besoin de financement de la compétence PLU : 51 750 € (42 327 € de FCCT part forfaitaire et 9 423 € de FCCT part au réel), avec 2 482 € de trop-perçu constaté à rembourser ;
 - Besoin de financement de la compétence développement économique : 159 824 € (159 824 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
 - Besoin de financement de la compétence aménagement : 19 907 € (19 907 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
 - Besoin de financement de la compétence habitat : 49 856 € (49 856 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel) ;
 - Besoin de financement de la compétence renouvellement urbain : 0 € ;
 - Besoin de financement de la compétence politique de la ville : 92 075 € (92 075 € de FCCT part forfaitaire et 0 € de FCCT part au réel), avec 24 076 € de trop-perçu à rembourser.
5. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 97



Vitry-sur-Seine, le 10 octobre 2022

Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 11 octobre 2022
ayant été publiée le 11 octobre 2022